COMMUNE DE SOLLACARO

20140 SOLLACARO

Tél: 04.95.74.61.82. Fax: 04.95.74.66.20.

mairie.sollacaro@wanadoo.fr

COURRIER ARRIVÉE LE 05/09/2019.. N°...19.....755...

N/Réf: JJB/MPS/0039/2019

V/Réf:

Objet: Projet de modification du PADDUC

concernant la Carte des ESA.

CUMUNA DI SUDDACARO

20140 SUDDACARO

SOLLACARO, le 04 septembre 2019

Monsieur le Président du Conseil Exécutif Hôtel de la Collectivité de Corse 22, Cours Grandval BP 215 20 187 AJACCIO Cédex 1

Monsieur le Président,

Les Communes ont été destinataires d'un courrier en date du 10 juillet 2019 concernant le projet de modification du PADDUC visant à rétablir les Espaces Stratégiques Agricoles.

En réponse, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, notre avis sur le sujet et des contrepropositions que nous émettons pour notre territoire communal en tant que personne publique associée à cette procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

GHIUNTA / ARRIVÉE

-5 SEP. 2019

GULLETHIVITÀ DI GORSICA

Le Maire: J.J. BARTOLI

Collectivité de Corse



SOLLACARO

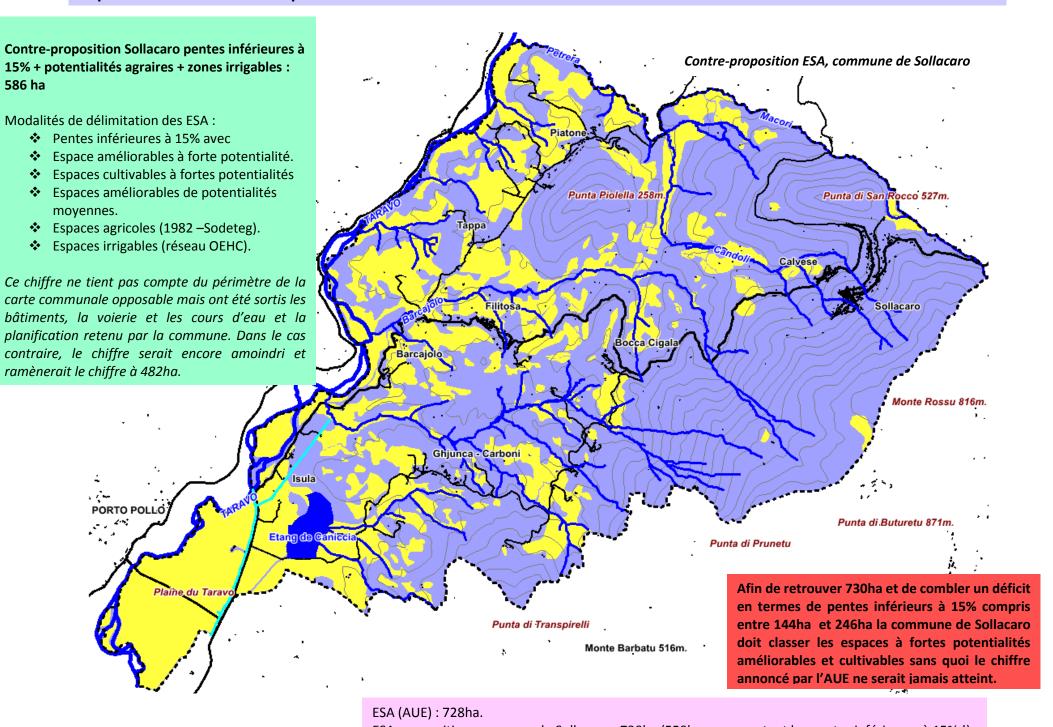
Avis et contre-proposition commune Nouveau Périmètre des ESA du Padduc

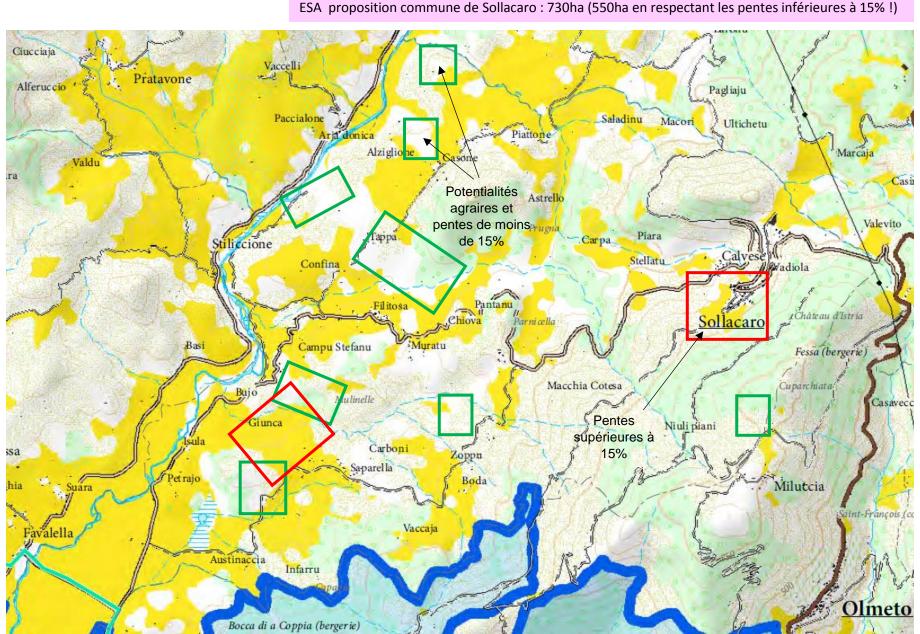




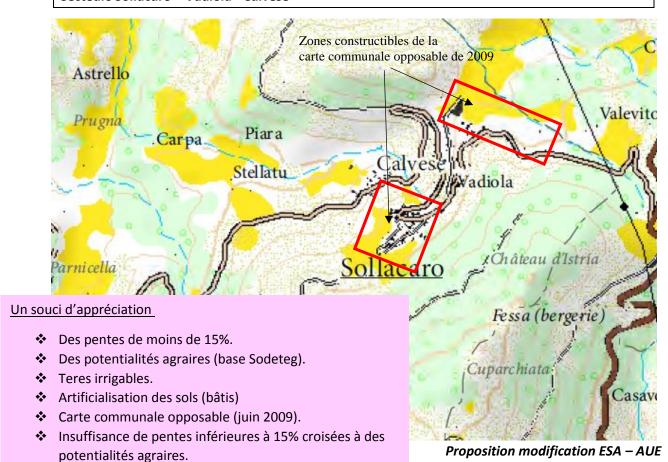
Août 2019

Proposition de modification périmètre ESA : commune de Sollacaro

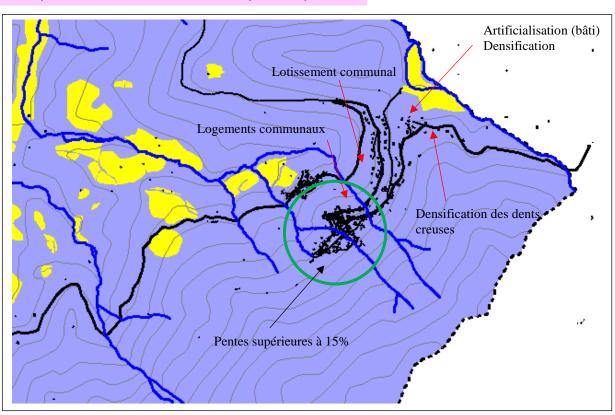




Secteurs Sollacaro - Vadiola - Calvese



Projet de révision II Carte communale (en cours).

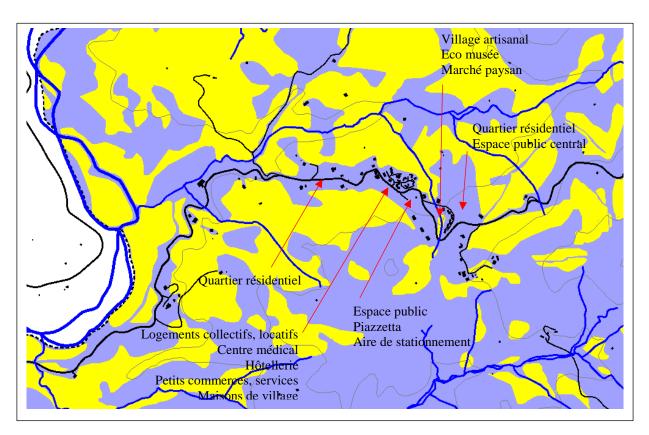


Contre-proposition ESA, commune de Sollacaro & planification

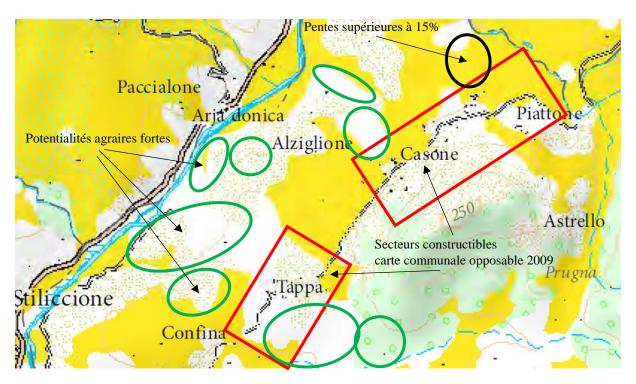
& commentaires commune de Sollacaro

Secteurs constructibles Icarte communale opposable 2000 fina Filitosa Pan Chiova Campu Stefanu Muratu Bujo Mulinelle Giunca Potentialités agraires fortes

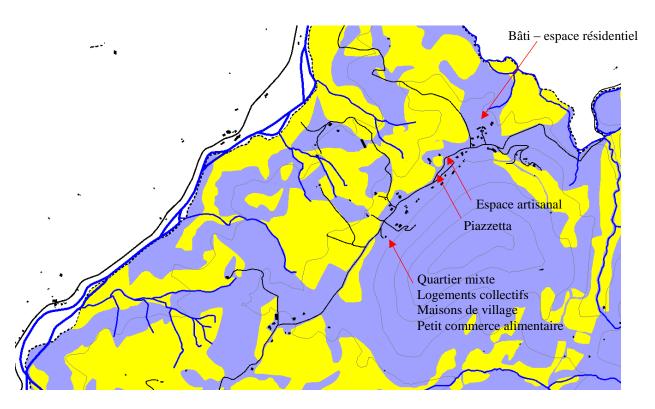
Proposition modification ESA – AUE & commentaires commune de Sollacaro



Contre-proposition ESA, commune de Sollacaro & planification

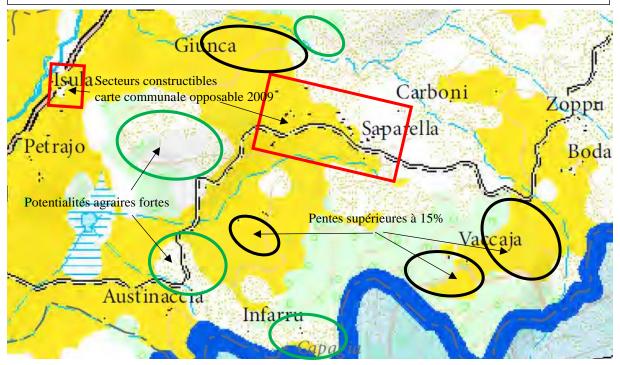


Proposition modification ESA – AUE & commentaires commune de Sollacaro

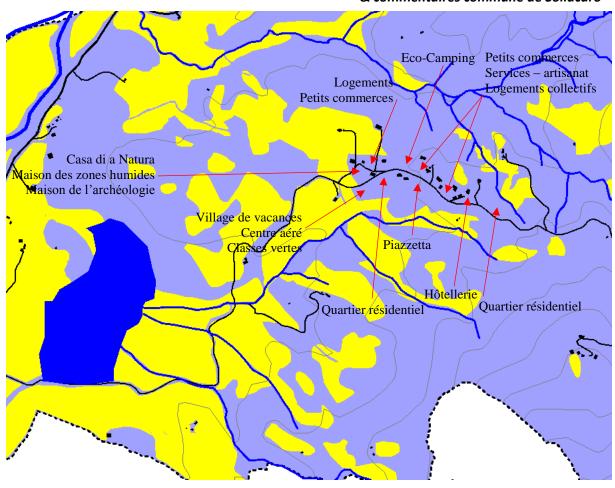


Contre-proposition ESA, commune de Sollacaro & planification

Secteurs d'Isula – Ghjunca - Carboni



Proposition modification ESA – AUE & commentaires commune de Sollacaro



Contre-proposition ESA, commune de Sollacaro & planification

Conclusion

Ce dossier constitue l'avis et la contre-proposition de la commune de Sollacaro en réponse du courrier de l'AUE daté du 10 juillet 2019. Aussi, la commune de Sollacaro se veut apporter de nombreuses remarques et amendements suite à des constats objectifs qui interfèrent particulièrement tant sur la programmation, la planification urbaine mais également sur des éléments de bon sens et qui s'avèrent pour certains être en discordance avec les prescriptions réglementaires du Paddduc. Afin d'anticiper d'éventuels blocages et autres malentendus, la commune souhaiterait que la Cdc prenne en considération ses observations quant au projet de cartographie relevant des modifications de la carte des ESA du Padduc arrêté par délibération du Conseil Exécutif de Corse n°ARR 19/364 CE en date du 2 juillet 2019.

- 1. La nouvelle proposition de périmètre ESA réalisée par les services compétents de l'AUE ne semble pas tenir compte du croisement des données à savoir les pentes de moins de 15%, les potentialités agraires et les espaces irrigables comme facteurs déterminant quant à la définition des espaces stratégiques agricoles sur de multiples secteurs et outrepasse ce postulat pourtant inscrit au Padduc page 48 du Livret IV réglementaire. Si bien que le chiffre de 728ha n'est pas atteignable. En effet la somme des pentes de moins de 15% croisée avec les potentialités agraires peine à atteindre les 586ha et si on retire l'emprise des zones constructibles de la carte communale opposable on ne dépasse pas les 550ha, avec la programmation et la planification le chiffre tombe à 482ha. Très loin de 728ha requis avec un déficit oscillant entre 144ha et 246ha. A contrario, sur certains secteurs il semblerait que la notion de pente inférieure à 15% ne soit pas retenue malgré la présente de potentialités agraires.
- 2. Quelques tâches font l'objet d'un <u>classement en ESA</u> alors qu'il s'agit d'espaces alors artificialisés (bâtis).
- 3. Des ESA ont été inscrits sur des peuplements forestiers ou des oliveraies et ne reposent donc pas sur des sols à caractère cultivable ou améliorable tel que le requiert le Padduc dans son développement itératif (Cf. supra).
- 4. <u>Les zones constructibles de la carte communale opposable et révisée en juin 2009</u> n'ont pas été prises en compte dans la dispersion des ESA contrairement à ce qui est inscrit au Padduc page 48 du Livret IV réglementaire.
- 5. La cartographie proposée par l'AUE ne tient pas compte non plus des <u>perspectives</u> <u>d'aménagement retenues par la révision de la carte communale</u> alors que des agents de l'AUE étaient présents à ce titre à la réunion de travail organisée par la mairie de sollacaro courant décembre 2018. Aussi, l'AUE a été récipiendaire d'un projet complet d'urbanisme (l'AUE est personne publique associée à l'élaboration du document et a assisté à un certain nombre de réunions de travail feuilles de présence à l'appui).

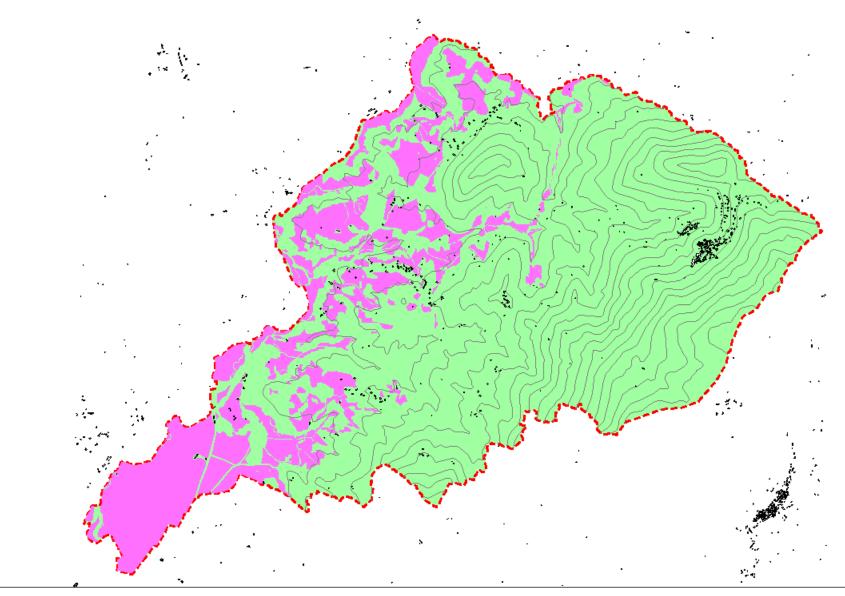
Au-delà, le plus important est de constater qu'il y a une inadéquation entre les ESA retenus par la Cdc et le croisement des potentialités agraires et des pentes inférieures à 15% ce qui ne semble pas respecter les postulats révélés page 48 du livret IV réglementaire du Padduc.

Force est de constater que les surfaces cumulant les pentes inférieures à 15% couplées aux potentialités agro-sylvo-pastorales et à l'agriculture (1982) ne semblent pas atteindre 728 ha comme l'a retenu le Padduc pour la commune de Sollacaro mais moins de 586 ha en retirant les bâtiments, les

voiries, les cours d'eau, ce qui rend impossible la mise en compatibilité en termes d'urbanisme entre les ESA de la commune et le volume retenu par le Padduc.

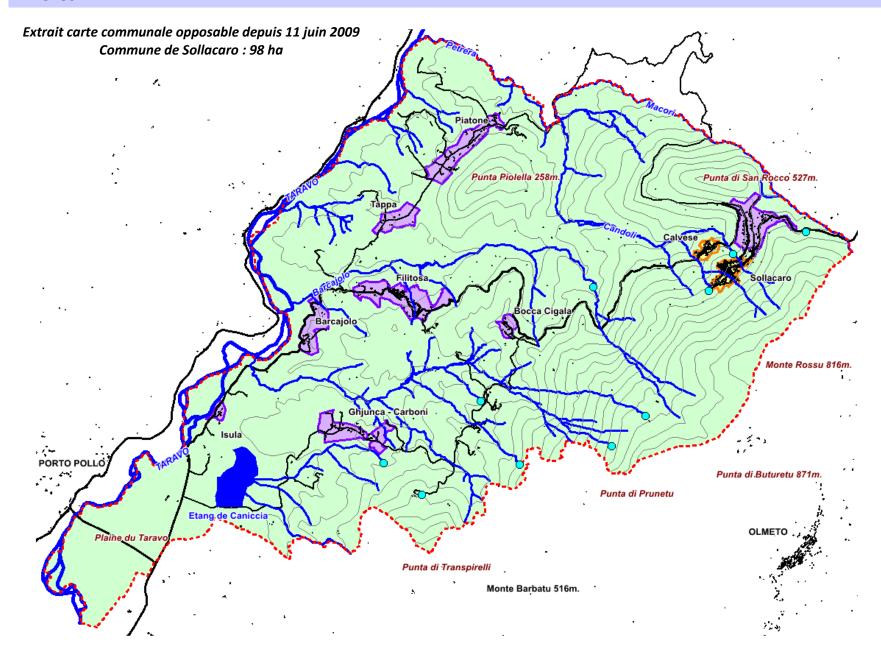
Soit les postulats du Padduc sont à revoir en termes de qualification des ESA (pour ce fait la commune retrouve 730ha en ajoutant des espaces à fortes potentialités mais avec plus de 15% de pentes) — ce qui juridiquement sous-entendrait une révision et non une modification. Soit le chiffre dédié à la commune de Sollacaro est à revu considérablement à la baisse aux alentours de 550ha tel que démontré (Cf. argumentaires + cartes et chiffres en annexes). L'impact semble différent en fonction du choix retenu. Il incombe aux services compétents de s'impliquer durablement quant aux choix qui seront retenus au final à cet effet pour la commune.

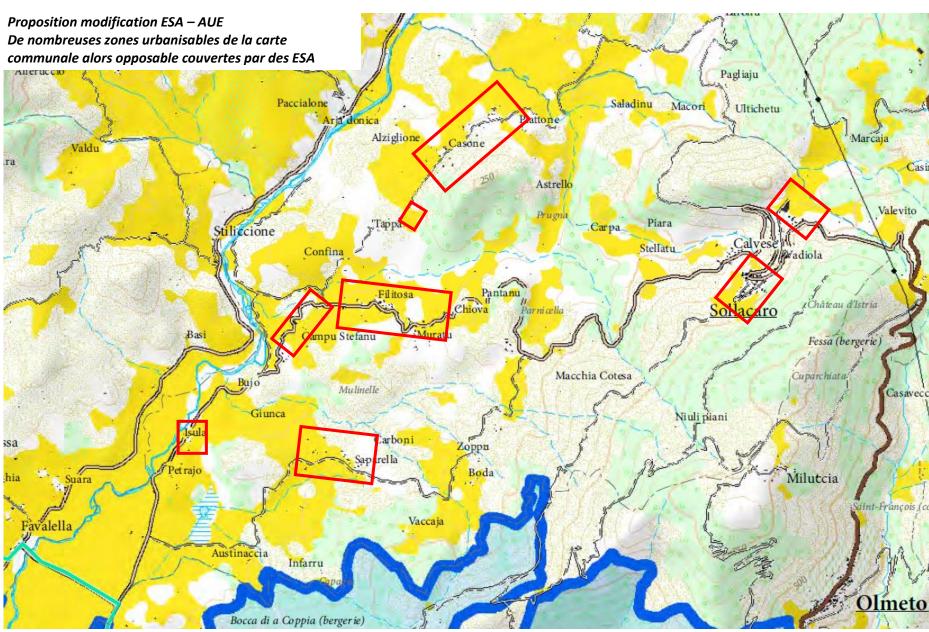
C'est pourquoi la mairie de Sollacaro sollicite toute l'attention de la CdC afin de prendre en considération les observations et les requêtes développées dans la présente note et repose toute sa confiance sur le bon sens des services compétents et des décideurs.



ESA RESPECTANT LES PRESCRIPTIONS DU PADDUC – 482ha (potentialités agraires + irrigation + pentes < à 15% + périmètre Carte communale opposable)

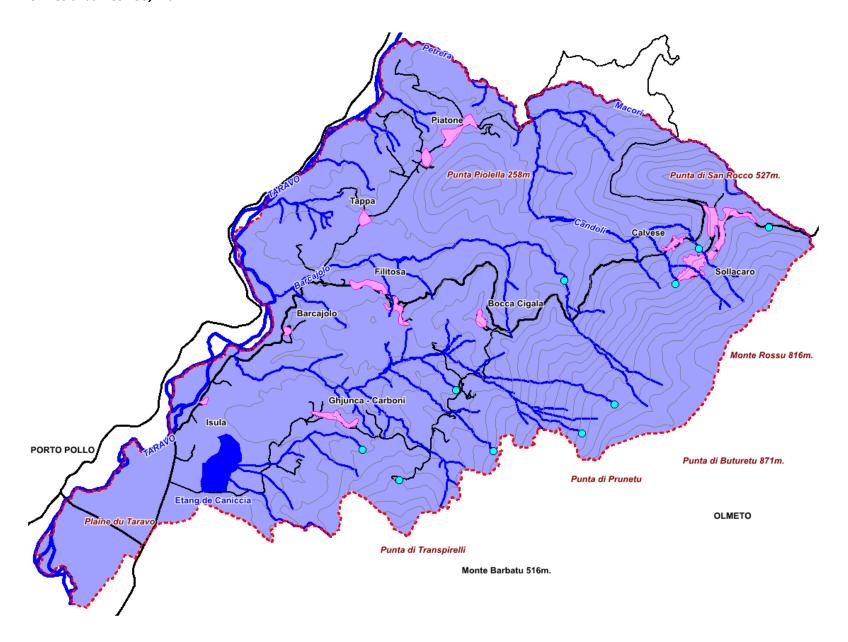
Annexes

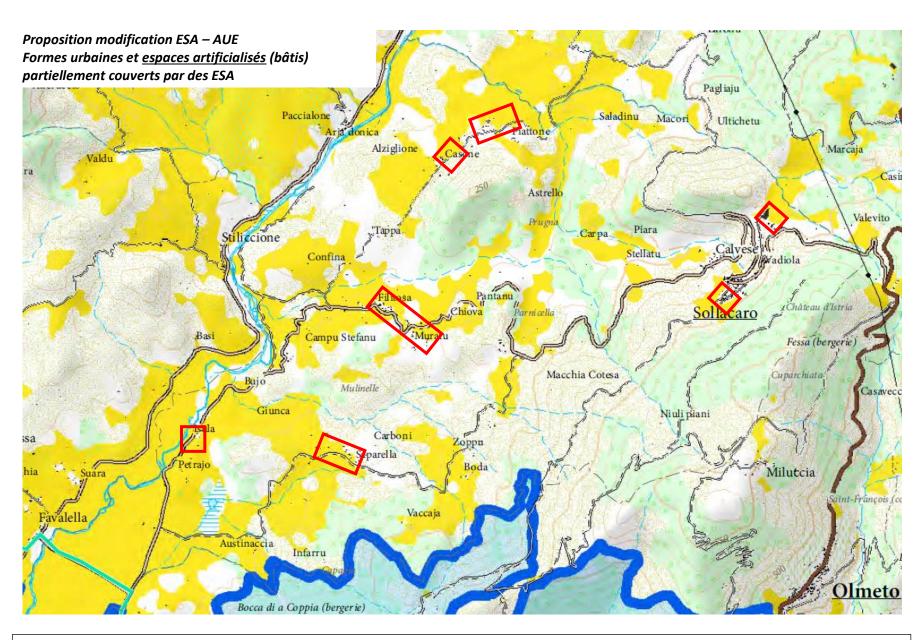




ESA ET DOCUMENT D'URBANISME OPPOSABLE AVANT APPROBATION DU PADDUC

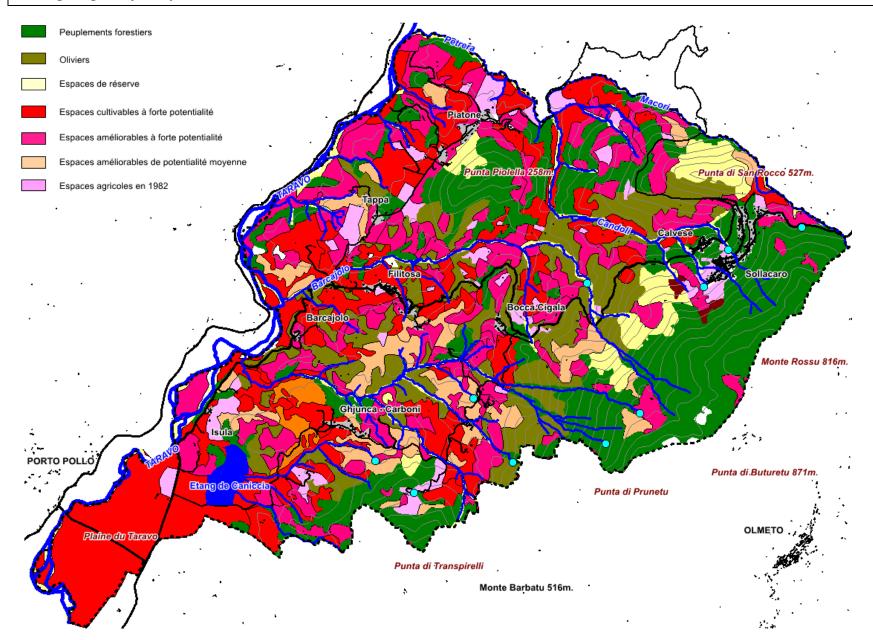
Formes urbaines: 33,4ha





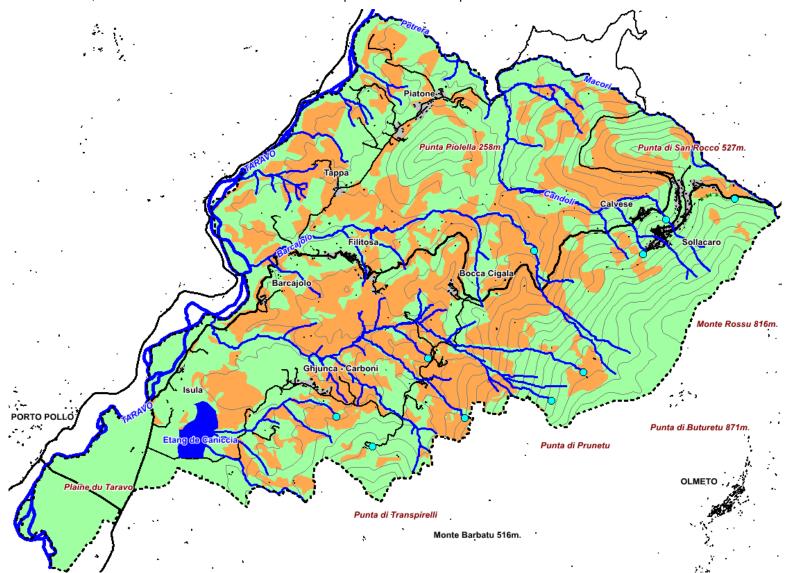
ESA ET FORMES URBAINES

Zonage agro-sylvo-pastoral – Sollacaro



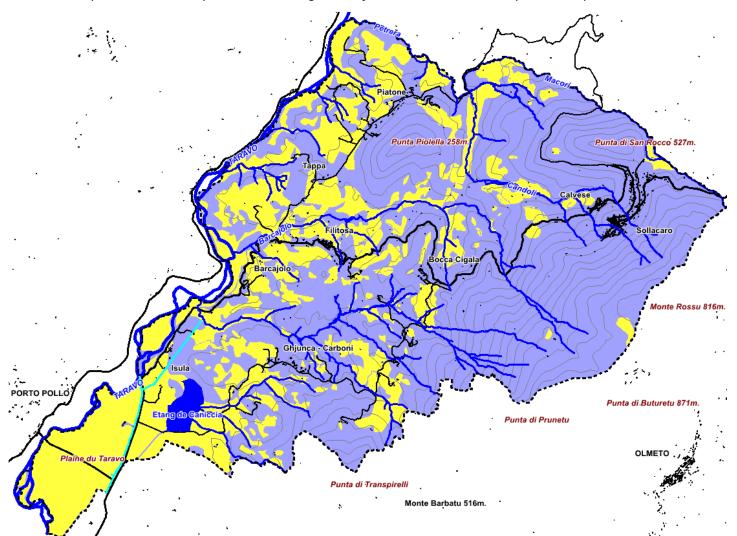
Les espaces de ressource pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle

Les ERPAT sont constitués par des espaces à vocation pastorale reconnus d'intérêt agronomique pour les systèmes de production traditionnels. Sur Sollacaro, ils couvrent plus de 860ha. Ces espaces sont propices au pastoralisme extensif d'ovins-caprins, à l'arboriculture, à la viticulture et aux cultures de plantes aromatiques.

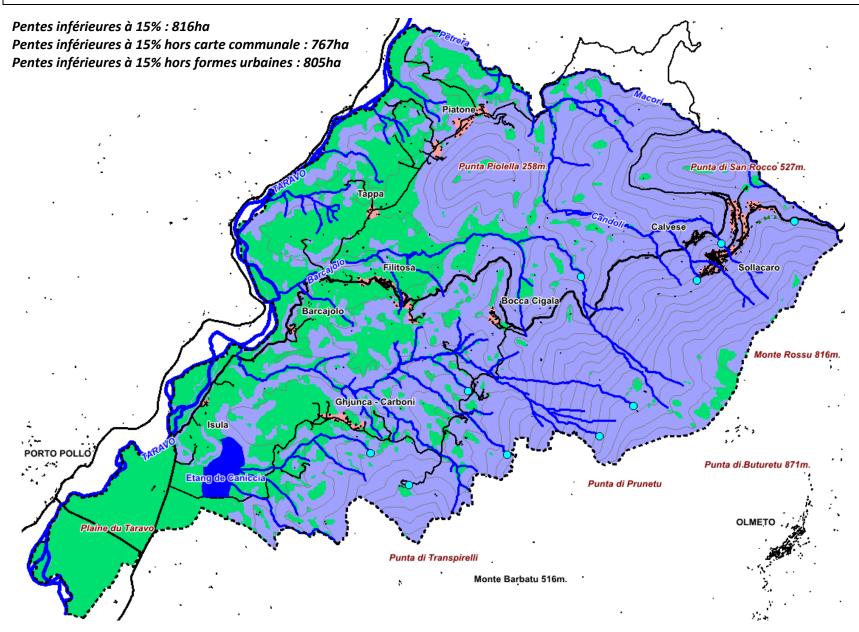


Les espaces stratégiques agricoles (ESA) – 728 ha inscrits au Padduc Modalités de mise en compatibilité avec le Padduc (730ha)

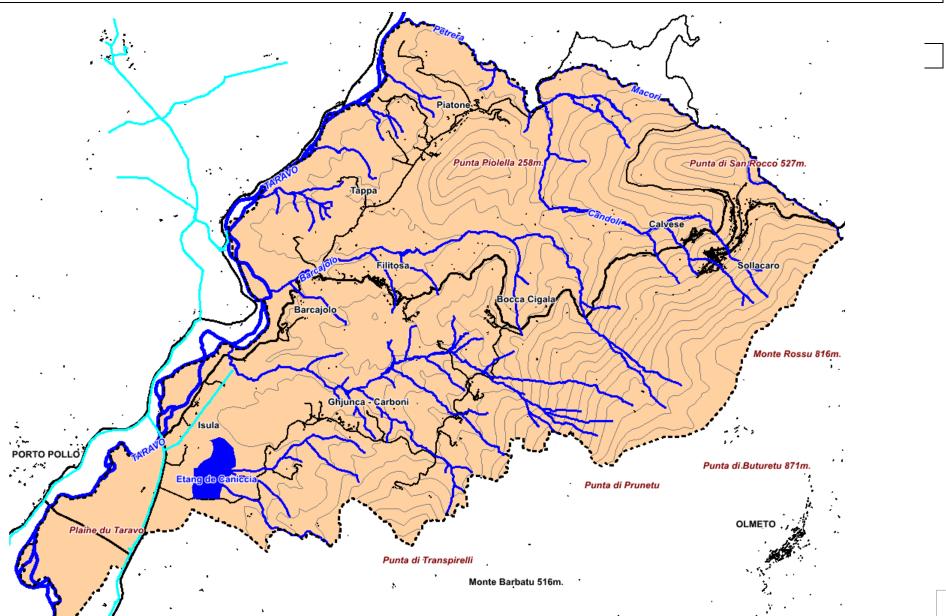
- Terrains mécanisables (moins de 15% de pentes) 816ha.
- Terrains irrigables plaine du Taravo.
- Terrains présentant des potentialités agraires.
- Terrains présentant des potentialités agraires fortes mais avec des pentes supérieures à 15%



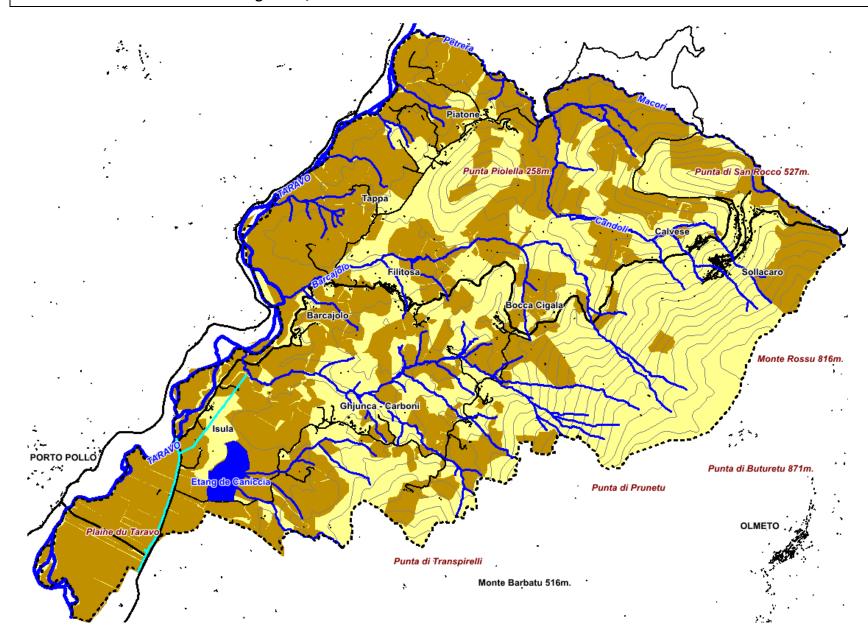
Carte des pentes inférieures à 15% (816ha) - commune de Sollacaro



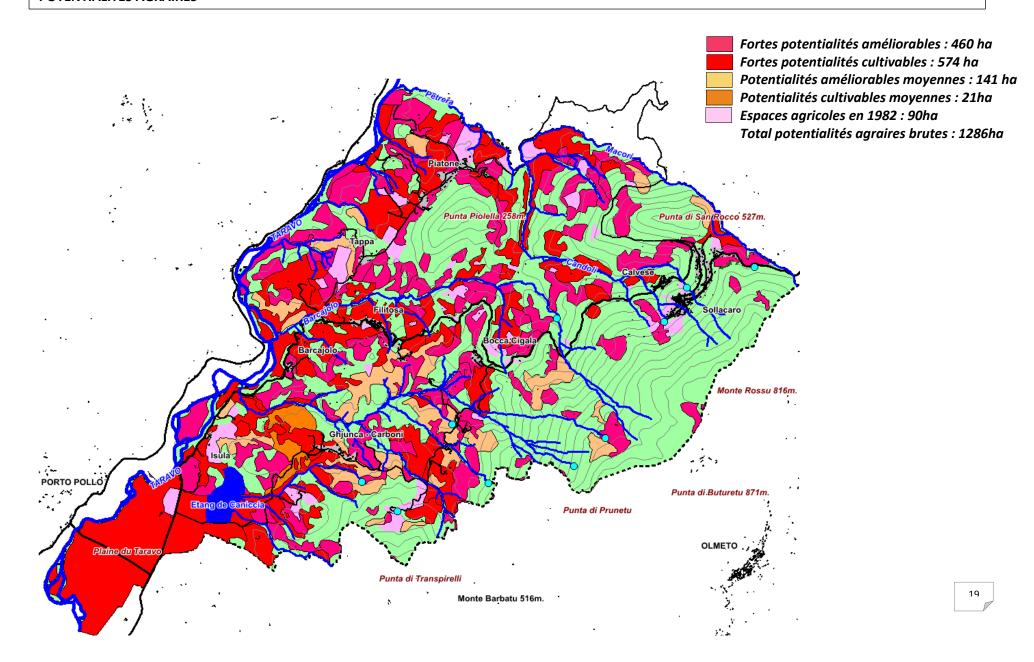
Carte de l'irrigation d'eau brute (réseau OEHC) 2 574ml - commune de Sollacaro

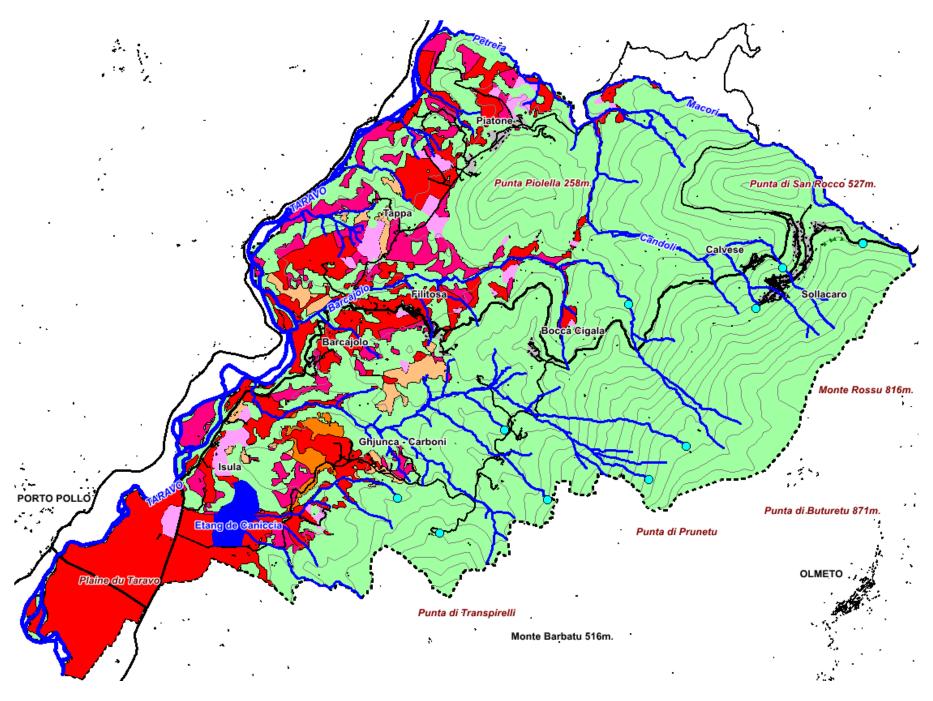


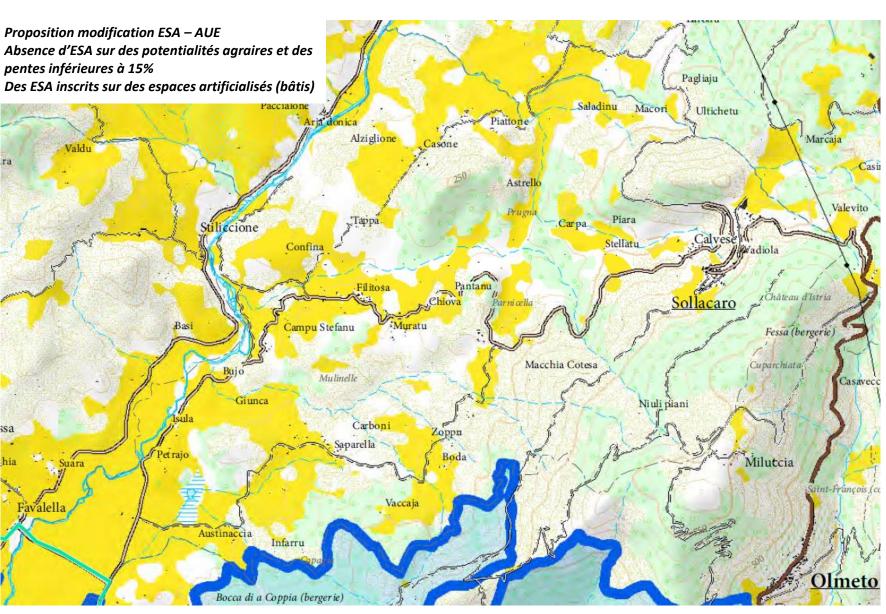
Carte des déclarations de surfaces agricoles, commune de Sollacaro – 1236ha.



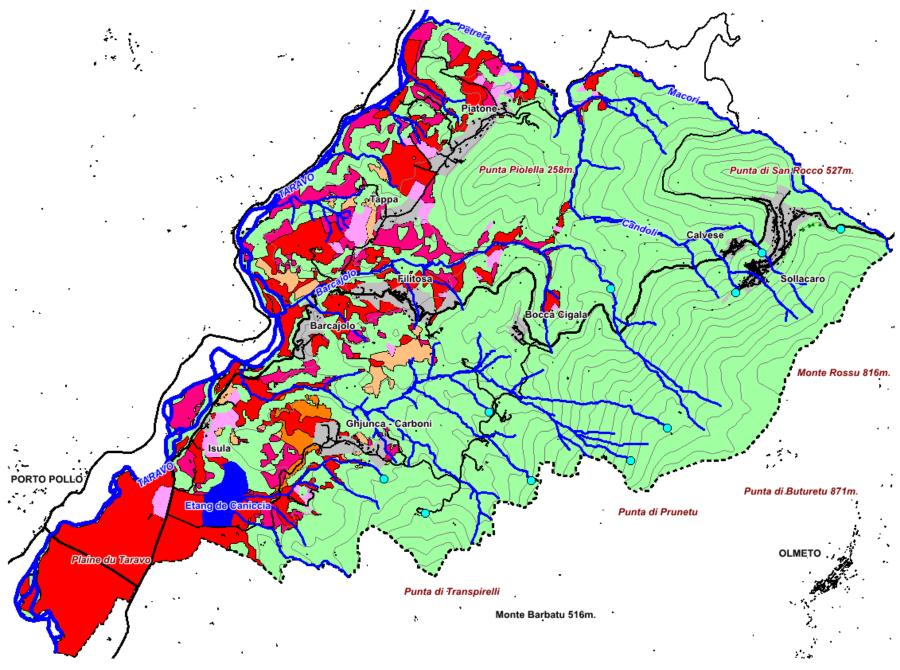
POTENTIALITES AGRAIRES

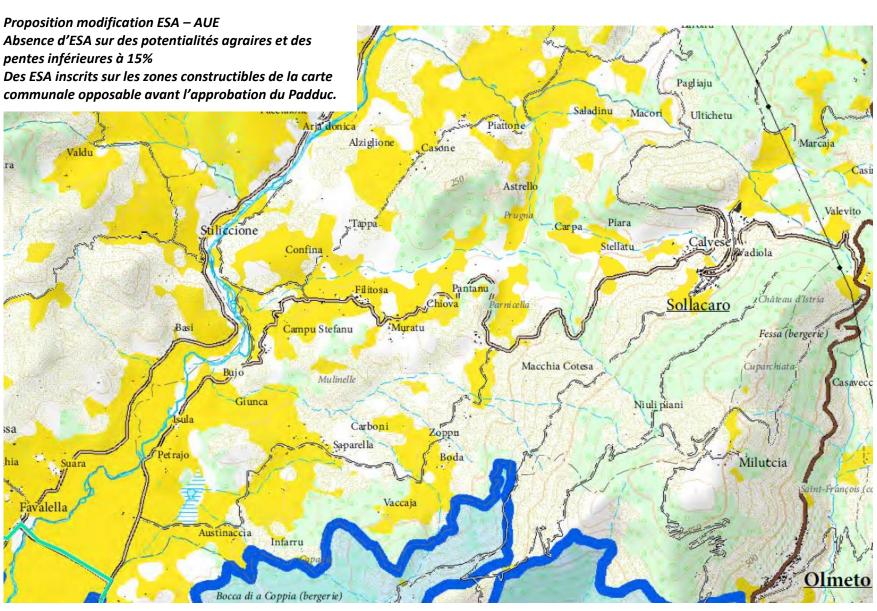












Fortes potentialités améliorables, pentes < à 15% et carte communale opposable : 123 ha
Fortes potentialités cultivables, pentes < à 15% et carte communale opposable : 338ha
Potentialités améliorables moyennes, pentes inférieures à 15% et carte communale opposable : 35 ha
Potentialités cultivables moyennes, pentes inférieures à 15% et carte communale opposable : 14 ha
Espaces agricoles en 1982, pentes inférieures à 15% et carte communale opposable : 40 ha
Total potentialités agraires + pentes inférieures à 15% + carte communale opposable : 550ha
Périmètre carte communale opposable (2009)

ESA
POTENTIALITES AGRAIRES
PENTES INFERIEURES A 15%
CARTE COMMUNALE OPPOSABLE (2009)
ARTIFICIALISATION DES SOLS